ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gouvernement

Question écrite n° 73305

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le Premier ministre sur la mise en place d'un registre numérique des représentants d'intérêts. Dans son rapport « Renouer la confiance publique » remis en janvier 2015, Jean-Louis Nadal recommande d'améliorer le ce dispositif existant à l'Assemblée nationale et au Sénat et de l'étendre au Gouvernement (proposition 10). Il est clair que si cette transparence est circonscrite au Parlement, tout un pan de la chaîne de décision - qui intervient principalement au niveau gouvernemental - est ignoré. Il souhaite donc connaître les suites qu'il entend donner à cette proposition.

Texte de la réponse

Conformément aux orientations données par le Président de la République lors de ses voeux aux corps constitués et aux bureaux des assemblées, le Gouvernement a engagé les réflexions nécessaires à la mise en œuvre de cette proposition. L'article 13 du projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique déposé le 30 mars 2016 à l'Assemblée nationale prévoit de créer un répertoire numérique des représentants d'intérêts auprès des acteurs publics, dont la tenue est confiée à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Les représentants d'intérêt sont définis comme les personnes physiques ou morales de droit privé qui exercent régulièrement une activité ayant pour finalité d'influer sur la décision publique, notamment en matière législative ou réglementaire, et qui entrent en communication avec les dirigeants publics. Ces représentants seront tenus de se déclarer auprès de la HATVP et devront respecter plusieurs obligations comme par exemple s'abstenir de proposer ou de remettre aux dirigeants publics ou à leur entourage direct des présents, dons, avantages quelconques d'une valeur significative. La HATVP pourra contrôler et sanctionner tout manquement des représentants d'intérêt à ces obligations.

Données clés

Auteur : M. Lionel Tardy
Circonscription : Haute-Savoie (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 73305
Rubrique : État
Ministère interrogé : Premier ministre
Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 février 2015, page 643
Réponse publiée au JO le : 5 juillet 2016, page 6195